



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-DBC20220322_05-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

N° DBC 20220322-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 16H

Date de la convocation : 16 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Patrice BION.

Membres ayant donné pouvoir :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Membres du Bureau absents excusés : Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ENSEMBLE PARENTS ET ÉDUCATEURS (EPE63)

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

L'association Ensemble Parents et Educateurs (EPE63) s'occupe du fonctionnement des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) à THIERS et à COURPIERE pour le compte de TDM via une convention de partenariat.

Lors du bureau communautaire du 18 janvier 2022, la convention de partenariat avec EPE63 a été adoptée avec des montants erronés. Il convient donc de rectifier la convention en reprenant les montants accordés lors du budget primitif de 2021 pour 2021-2022 à EPE63 pour la gestion des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à THIERS et à COURPIERE comme ceci :

- A la place de 12076.44€ pour chaque LAEP en 2021, le montant corrigé est de 14 844.12€
- A la place de 12076.44€ pour chaque LAEP en 2022, le montant corrigé est de 14 844.12€

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AR Prefecture

063-200070712-20220322-DBC20220322_05-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

- **Approuve** la convention telle que corrigée et présentée en annexe ;
- **Autorise** Le Président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 22	Membres présents : 20	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22	Pour : 22		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

